

Bienne, le 11 février 2020

CRTU, Projet d'agglomération et réseau cyclable en procédure de participation publique

L'Association seeland.biel/bienne soumet trois instruments de planification importants en procédure de participation publique: les Conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) 2021, le Projet d'agglomération Bienne/Lyss de 4^e génération et le Plan régional du réseau de pistes cyclables. Les communes, associations et organisations et autres personnes intéressées peuvent s'exprimer à ce sujet jusqu'au 31 mars 2020.

La coordination régionale de la planification de l'urbanisation, du paysage et des transports est une tâche centrale de seeland.biel/bienne. Des objectifs, stratégies et mesures seront fixés pour les prochaines années avec les CRTU, le Projet d'agglomération et le Plan régional du réseau de pistes cyclables.

Conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) Bienne-Seeland 2021

Les CRTU sont l'instrument régional pour l'aménagement du territoire et la planification des transports. Avec les CRTU, les communes coordonnent et pilotent le développement de l'urbanisation, du paysage et des transports. L'objectif est un développement qui tient compte des besoins de la population et de l'économie et, en même temps, utilise le sol restreint avec modération, préserve le paysage et les espaces verts, garantit les terres agricoles et permet une mobilité respectueuse de l'environnement. Les CRTU revêtent un caractère obligatoire pour les autorités communales et cantonales et sont mises à jour tous les quatre ans.

Les CRTU 2021 sont une mise à jour ponctuelle des CRTU 2016. Les objectifs et stratégies restent inchangés. Ce qui est nouveau est la désignation de plus de vingt zones de restructuration et de densification, avec lesquelles l'urbanisation interne du milieu bâti existant doit être renforcée à des endroits particulièrement bien appropriés. Un point fort de la mise à jour est, en outre, la vérification et l'ajustement des vastes séries de mesures issues des CRTU précédentes. Le Projet d'agglomération Bienne/Lyss ne figure plus dans les CRTU, mais est désormais disponible à titre de dossier séparé.

Projet d'agglomération Bienne/Lyss de 4^e génération

Avec le Projet d'agglomération, des contributions financières sont demandées auprès de la Confédération pour des projets dans le domaine des transports. Il montre comment le développement urbain et l'infrastructure des transports sont coordonnés dans l'agglomération Bienne/Lyss et quelles mesures les communes et le Canton doivent mettre en œuvre ces prochaines années.

Le Projet d'agglomération Bienne/Lyss de 4^e génération (PA 4) se base sur les générations précédentes et continue à les développer. Il se réfère à un état ciblé en 2040 et définit les stratégies et mesures pour la dizaine d'années à venir.

La priorité est accordée à l'urbanisation conséquente et de qualité vers l'intérieur du milieu bâti existant, à la création d'espaces libres et verts à affectation multiple pour les loisirs et la détente, au renforcement écologique et à la mise en réseau des espaces vitaux pour la faune et la flore, et à l'orientation vers une mobilité compatible avec l'urbanisation, peu encombrante et avec un taux d'émissions réduit. Une condition-cadre importante résulte de la suspension des projets de tram régional et de contournement Ouest de Bienne par l'A5: le développement au cours des vingt prochaines années doit donc être maîtrisé avec le réseau de transport existant aujourd'hui.

Plan régional du réseau de pistes cyclables Bienne-Seeland

L'encouragement de la circulation cycliste est un objectif important de la planification régionale de l'aménagement du territoire et des transports. Jusqu'à présent, aucune planification concertée de la circulation cycliste n'existe dans la région seeland.biel/bienne. Cette lacune sera comblée avec le Plan régional du réseau de pistes cyclables qui définit un réseau d'itinéraires directs et de confort pour l'ensemble de la région, montre le besoin d'agir et désigne les mesures nécessaires. Après la procédure de participation publique, les mesures seront intégrées dans les CRTU et le Projet d'agglomération.

Participation de la population du 10 février au 31 mars 2020

Les communes, associations et organisations et la population peuvent s'exprimer sur les CRTU, le Projet d'agglomération et le Plan régional du réseau de pistes cyclables jusqu'au 31 mars 2020. L'examen préalable par les services spécialisés cantonaux suivra de juin à septembre 2020. Les trois instruments de planification devraient pouvoir être présentés à l'Assemblée des membres de seeland.biel/bienne pour décision en avril 2021.

Documents sur Internet

Tous les documents concernant la participation publique sont consultables sur le site Internet de seeland.biel/bienne: www.seeland-biel-bienne.ch/fr

En outre, les contenus localisables sont affichés dans un visualiseur de cartes dans le portail WebGIS de seeland.biel/bienne (en allemand):

- » CRTU/ Projet d'agglomération: rgsk.geoseeland.ch
- » Plan régional du réseau de pistes cyclables: rvnp.geoseeland.ch

Pour tout renseignement complémentaire:

- » Thomas Berz, directeur, tél. 031 388 60 65, info@seeland-biel-bienne.ch

seeland.biel/bienne est l'organisation régionale des 61 communes du Seeland. En tant que région de planification au sens de la Loi sur les constructions, seeland.biel/bienne est compétente pour la planification régionale de l'aménagement du territoire et des transports et élabore les Conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU), le Projet d'agglomération et autres planifications. www.seeland-biel-bienne.ch